

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur les enfants et les conflits armés, à Paris le 21 février 2017.

Mesdames, Messieurs les ministres,
Monsieur le directeur exécutif de l'UNICEF,
Mesdames, Messieurs les ambassadeurs,
Madame la représentante spéciale,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui, et j'en remercie Jean-Marc AYRAULT, dix ans après cette déclaration de Paris qui a pu enfin porter une lumière crue mais une lumière nécessaire sur le martyre des enfants soldats. A la suite de cette déclaration de Paris, beaucoup d'actions ont été engagées. Ce qui pour nous est le plus essentiel, c'est de regarder le travail mené depuis dix ans mais surtout d'engager encore des projets pour l'avenir, car hélas la situation n'a pas vraiment changé. Au contraire. C'est vrai que lorsqu'au mois de septembre 2015 l'image d'un enfant noyé sur une plage en Turquie a fait le tour du monde, il y a eu une très grande émotion qui a permis une mobilisation internationale pour l'accueil des réfugiés. Mais depuis cet événement tragique, de nombreux enfants sont morts dans l'indifférence générale. Je pense à ces dizaines de milliers de jeunes Syriens dont l'enfance a été volée. On leur a demandé de dessiner et ils n'ont pas pu mettre sur la feuille de papier des maisons ou des sourires mais des ruines. Dans le ciel de leur dessin, ce ne sont plus des oiseaux qui volent mais des hélicoptères qui lâchent des barils d'explosifs. De ces centaines de dessins, l'UNICEF a tiré une campagne de sensibilisation en collaboration avec un grand artiste, Brian McCARTHY. Ces dessins disent la lucidité et la force de ces enfants, leur vitalité malgré le cauchemar sur lequel leur innocence a été fracassée. Je pense aussi à ces lycéennes de Chibok au Nigeria, enlevées il y a bientôt trois ans par Boko Haram et dont beaucoup sont encore détenues, mariées de force ou utilisées comme bouclier humain ou comme kamikaze. Il y a aussi ces enfants soldats en Afghanistan, à l'est de la République démocratique du Congo, au Soudan, Soudan du Sud. L'urgence est donc encore là et toujours là. Nous devons reprendre le slogan qui avait été celui porté il y a dix ans : « Protégeons les enfants de la guerre ».

230 millions d'enfants vivent dans des pays ou dans des zones qui connaissent des conflits armés. 15 millions d'entre eux sont directement affectés par les combats, un million et demi risquent de mourir de faim si nous n'intervenons pas. Les violences n'ont pas d'âge. Elles n'ont hélas avec le temps ni changé, ni diminué. Ce sont toujours les mêmes : les meurtres, les mutilations, des recrutements forcés, des attaques contre des écoles, des hôpitaux, des violences sexuelles, des enlèvements. Ceux qui s'en prennent à ces enfants atteignent ce que l'humanité a de plus sacré. Tuer et brutaliser des enfants, c'est nier la civilisation. Pourtant, à mesure que je parle, il y a aussi de l'espoir que je veux également souligner. Dans les années 90, et on en aura ici le témoignage, le Liberia, la Sierra Leone sombraient dans la guerre civile. Ils étaient des milliers d'enfants soldats drogués de force et qui tuaient ou qui étaient tués et qui étaient réduits en esclavage. En 1997, les Nations Unies créaient le mandat de représentant spécial pour les enfants dans les conflits armés. C'était une première étape majeure. Et puis il y a dix ans, en 2007, nous adoptions ici à Paris les Principes et les Engagements de paix et aujourd'hui nous

2007, nous adoptions ici à Paris les Principes et les Engagements de paix et aujourd'hui nous célébrons cet événement. Ces deux percées diplomatiques ont permis d'initier le long combat pour la libération des enfants soldats. Chère Leila ZERROUGUI, vous êtes représentante spéciale du Secrétaire général depuis cinq ans et vous avez mené la campagne « Enfants, pas soldats ». Cette campagne s'est achevée à la fin de l'année dernière. Vous l'avez menée avec tous les Etats concernés. Grâce à vos efforts, grâce à votre persévérance, deux d'entre eux - le Tchad et l'Ouganda - ont été retirés de la liste annexée au rapport annuel du Secrétaire général, ce qui montrait des progrès. Sous votre impulsion, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud, le Yémen, la Birmanie, l'Afghanistan, et la République démocratique du Congo ont signé un plan d'action supervisé, contrôlé, évalué. Aujourd'hui seul le Yémen l'a suspendu. Vous avez également agi dans les processus de réconciliation auprès des forces armées non étatiques, c'est-à-dire un certain nombre de groupes qui agissent sur des zones de conflit. 14 groupes, notamment en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, au Soudan ont récemment également signé le plan d'action. En fin de compte, 115 000 enfants soldats ont été libérés depuis 2000. Beaucoup diront que ce n'est pas assez mais c'est déjà beaucoup. Plus de 8 000 l'ont été dans la seule année 2015. Cette action, vous l'avez menée aux côtés d'organisations non-gouvernementales à l'image de Save The Children dont je salue la présidente Helle THORNING-SCHMIDT. L'UNICEF sous votre impulsion, Anthony LAKE, a mené un travail considérable sur le terrain en contribuant au volet réinsertion des programmes de désarmement et de démobilisation. Notre devoir aujourd'hui où nous sommes réunis, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, c'est de vous aider à mener ce combat. La France, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, a été en pointe pour faire voter des résolutions et pour que soit voté en 2005 un mécanisme de surveillance et d'alerte du Secrétaire général dont le champ d'application a été étendu. Ce dispositif a produit plusieurs résultats. D'abord il y a un groupe de travail auprès du Conseil de sécurité qui effectue des visites sur place, recueille des témoignages sur les enfants qui ont été enrôlés, élabore des recommandations concrètes pour que les parties en conflit puissent s'en inspirer et enfin qu'il puisse y avoir des sanctions exemplaires pour tous ceux qui violent les droits des enfants. Aujourd'hui notre conférence se réunit pour définir l'action que nous allons mener dans les dix prochaines années. Je vois quatre priorités pour mobiliser la communauté internationale. D'abord faire progresser les droits des enfants dans les conflits armés. A ce jour, 105 Etats -et je remercie ici leurs représentants- ont endossé les principes de Paris. Notre objectif, c'est de promouvoir l'universalité et c'est-à-dire que tous les Etats puissent signer et se rallier. Je remercie la Birmanie, la Tunisie, le Kazakhstan qui ont décidé de nous rejoindre. Faire progresser le droit, c'est aussi lutter contre l'impunité. En 2012, Thomas LUBANGA a été condamné pour crimes de guerre par la Cour pénale internationale. Il avait participé à l'enrôlement et à la mobilisation d'enfants de moins de quinze ans. Parce qu'il ne peut pas y avoir de paix durable s'il n'y a pas de sanction exemplaire pour les tortionnaires. Seconde priorité : augmenter les moyens financiers pour améliorer la condition des enfants qui vivent des situations de crise. Laetitia CASTA, vous êtes une ambassadrice de l'UNICEF. Vous vous êtes rendue sur les rives du lac Tchad. Vous y avez vu la misère, la sécheresse mais aussi ce que peut faire le terrorisme sur une zone comme celle-là. Autour du lac Tchad, plusieurs actions ont été menées par ce groupe barbare avec des actions kamikazes. Vous avez compris et vous avez surtout dit qu'il fallait qu'il y ait une action de développement. Nous vous avons entendue. L'Agence Française de Développement, avec l'Union européenne, a décidé de s'engager encore davantage pour le lac Tchad, à la fois pour permettre que les populations puissent revenir et surtout qu'elles puissent vivre sur place, notamment les enfants. Grâce à cette expérience, nous avons pu créer une facilité spéciale pour les pays vulnérables qui est dotée de 100 millions d'euros par an, qui est opérationnelle et qui pourra accompagner les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. En 2015 et 2016, la France a contribué à hauteur de 30 millions d'euros aux activités de l'UNICEF et nous allons participer, Monsieur le directeur exécutif, à l'action que vous avez engagée au nord-est du Nigeria conformément à ce que j'ai dit pour le lac Tchad. La troisième priorité, c'est l'accès à l'éducation et à la santé. La France contribuera là aussi à l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre ». Parce qu'il ne s'agit pas simplement de

désarmer, de démobiliser, de réinsérer mais d'éduquer ces enfants qui ont vécu l'horreur. Là aussi, je salue l'action de l'UNICEF et nous participerons au financement de ce programme. Je suis allé il y a quelques mois au Liban, pour me rendre dans des camps de réfugiés. La première demande qui était exprimée par les organisations humanitaires qui accueillent ces familles -plus d'un million au Liban- c'est d'avoir l'éducation pour les enfants. Il y a là-bas des expériences que je n'oublierai pas : des femmes et des hommes qui accompagnent les enfants très tôt, qui leur apprennent leur propre langue mais surtout les instruments essentiels pour vivre dignement. Alors nous avons décidé que sur les 100 millions d'euros d'aide humanitaire que la France apporte au Liban sur la période 2016-2018, 50 millions soit la moitié serait consacrée à l'éducation.

Enfin, la France soutiendra les programmes de santé maternelle et infantile dans les pays en sortie de crise. C'est ce que nous devons faire aussi pour les jeunes filles. Parce que ne pas être présents pour l'éducation sexuelle, c'est également prendre des risques pour leur propre avenir. Il y a un autre phénomène qui, hélas dramatique lui-aussi, mobilise la communauté internationale. C'est de refuser que les hôpitaux et les écoles soient pris pour cible par les groupes terroristes ou par des Etats. Car cela peut aussi arriver, on l'a vu à Alep. C'est pourquoi une déclaration sur la sécurité dans les écoles a été initiée en 2015 à Genève et la France soutiendra cette initiative. Mesdames et Messieurs, l'exemplarité c'est défendre les droits de l'enfant en tous lieux et en toutes circonstances, en temps de guerre comme en temps de paix, au sud comme au nord. L'exemplarité, c'est le respect du droit fondamental à l'asile et notamment pour les enfants. La France prend sa part de l'effort européen. Elle attend aussi que ses partenaires fassent de même, surtout lorsqu'il s'agit de mineurs isolés. J'appelle le Royaume-Uni à prendre ses responsabilités s'agissant des adolescents aujourd'hui en France et qui ont de la famille outre-Manche. Nous avons fait l'effort de les abriter, de les accueillir et ils veulent aller au Royaume-Uni, nous avons des accords avec ce pays ami et voisin et ils doivent être pleinement respectés. L'exemplarité c'est aussi le refus de la violence dont les enfants sont victimes, y compris dans des pays qui ne connaissent que la paix. Voilà pourquoi la France a ratifié en janvier 2016 le troisième protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant qui permet à des particuliers de présenter des communications au comité des droits de l'enfant pour les protéger. Alors il est très important que nous ayons des institutions internationales, qu'on ait également des grandes organisations comme l'UNICEF, que l'ONU puisse jouer tout son rôle. Je m'exprime à un moment où cette conception de la vie internationale est remise en cause, où le multilatéralisme est contesté, où le chacun-pour-soi pourrait l'emporter, où il pourrait y avoir des remises en question des contributions des grands Etats, notamment du plus grand d'entre eux pour les organisations internationales et notamment pour l'ONU. Il est très important qu'à travers cette initiative, nous rappelions ce qu'est une communauté internationale qui doit agir ensemble et où il doit y avoir des forces, des instruments, des institutions qui agissent au nom du monde. C'est ainsi qu'après la Première Guerre mondiale, nous n'avions pas pu, au-delà de la SDN, être capables de porter une idée forte de la communauté internationale. Après la Seconde Guerre mondiale, c'est le système de l'ONU qui s'est enfin installé, imposé, avec forcément ses limites. Aujourd'hui, c'est ce système de l'ONU, ces institutions, ces organisations que nous devons défendre. Parce que, nous le voyons ici concrètement, pour le droit des personnes c'est ainsi que nous pouvons agir et voilà pourquoi il était si important, dix ans après la déclaration de Paris, que nous puissions aussi lancer cet appel ici pour les enfants et, plus largement pour le droit international et les institutions qui le portent. Merci pour votre contribution.